

Bruxelles, le 16 février 2022  
(OR. fr)

6000/22

FIN 118  
INST 25  
PE-L 5

## RAPPORT

---

Origine: Comité budgétaire  
Destinataire: Comité des représentants permanents/Conseil  
Objet: Conclusions du Conseil sur les orientations budgétaires pour 2023  
– *Approbation*

---

1. Dans le cadre de la préparation des orientations budgétaires que le Conseil doit définir pour 2023, le Comité budgétaire a examiné un projet de conclusions du Conseil, sur la base d'une proposition présentée par la présidence.
2. Lors de sa réunion du 25 janvier 2022, le Comité budgétaire est parvenu à un accord sur un projet de conclusions du Conseil sur les orientations budgétaires pour 2023, dont le texte figure dans l'addendum 1 du présent rapport.
3. Le Comité des représentants permanents est invité à recommander au Conseil:
  - d'approuver le projet de conclusions du Conseil qui figure dans l'addendum 1 du présent rapport lors du Conseil ECOFIN du 15 mars 2022; et
  - de faire parvenir lesdites conclusions au Parlement européen, à la Commission et aux autres institutions en approuvant le projet de lettre à cet effet figurant à l'ANNEXE.

PROJET DE LETTRE

du: Président du Conseil

au/à la: Présidente du Parlement européen

Secrétaire général du Conseil

Présidente de la Commission

Président de la Cour de justice

Président de la Cour des comptes

Président du Comité des régions

Président du Comité économique et social européen

Médiatrice européenne

Contrôleur européen de la protection des données

Haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité

Madame, Monsieur,

Je vous fais parvenir, dans un document séparé<sup>1</sup>, les conclusions du Conseil sur les orientations budgétaires pour 2023 qu'il a approuvées lors de sa session du 15 mars 2022.

[Formule de politesse].

---

---

<sup>1</sup> Doc. 6000/22 + ADD 1.